Inscriptions scolaires et périscolaires

Du 4 mars au 27 avril 2024

École – Restauration scolaire – Heures éducatives – Activités du mercredi

ville-romans.fr

ROMANS SUR ISÈRE

Une seule période d'inscription, en quelques clics !

Du lundi 4 mars au samedi 27 avril 2024

Pré-inscriptions scolaires
Inscriptions périscolaires
(restauration scolaire, heures éducatives, activités du mercredi)

ou

Avec Mairie [+]

Possibilité de :

- Solliciter un rendez-vous pour constituer votre dossier
- Bénéficier de l'Espace Numérique mis à disposition avec ou sans rendez-vous
- Retirer le dossier

Rendez-vous

1 Mon dossier famille unique

> MES ENFANTS N'ONT JAMAIS ÉTÉ INSCRITS À L'ECOLE
> MES ENFANTS N'ONT PAS ÉTÉ INSCRITS À UNE ACTIVITÉ EN 2023-2024
Je constitue mon dossier Famille unique et je fournis les pièces nécessaires.

En ligne

Espace citoyens

- Je me connecte à l'Espace citoyens sur ville-romans.fr, onglet « Espace citoyens » puis je renseigne mes identifiants ou je crée mon compte si je n'en dispose pas.
- Menu « Nouvelle démarche » puis pavé « Famille »

MES ENFANTS SONT / ONT ÉTÉ INSCRITS À UNE ACTIVITÉ EN 2023-2024 :
Je vérifie les données de ma famille, je les valide et je fournis la pièce nécessaire (restauration, heures éducatives, activités du mercredi et/ou des vacances scolaires).

Espace citoyens

- Je dispose d'un compte Espace citoyens sur ville-romans.fr, onglet « Espace citoyens », je rentre mes identifiants, puis je clique sur l'onglet « Données famille »

- Je valide mes informations et je fournis mon justificatif de domicile (voir liste au dos) via le bulletin « Valider mes données familles », accessible dans le menu « Autres démarches ».

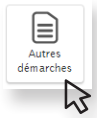

- **Si j'ai des modifications** à apporter j'utilise l'onglet « Autres démarches », puis « Mettre à jour son dossier famille » dans mon espace.

2 DÈS VALIDATION DE MON DOSSIER, JE REÇOIS UNE NOTIFICATION

Pré-inscriptions scolaires

- Pour les enfants des petites sections maternelles, CP et nouveaux arrivants, après validation de votre demande en ligne, vous recevrez une notification pour finaliser votre dossier à Mairie [+].
Pour les enfants en très petite section maternelle, une réponse sera validée au plus tard fin septembre 2024, après avis du directeur d'école (selon les effectifs).

Nouvelle sectorisation : certains secteurs scolaires comprennent deux écoles (centre-ville, quartier Est). Pour les nouveaux entrants, très petite section, petite section et CP, les parents peuvent indiquer leur préférence parmi les écoles de leur secteur.

Aucune démarche d'inscription scolaire n'est nécessaire pour les autres classes : l'enfant continue son cycle scolaire.

Demandes de dérogation : le dossier complet sera examiné selon les critères par une commission. Une réponse définitive sera donnée au plus tard le 30 juin 2024.

3

Inscriptions périscolaires

Restauration scolaire - Heures éducatives - Activités du mercredi

- Via les formulaires en ligne sur mon compte Espace citoyens sur **ville-romans.fr**. **J'obtiens une réponse immédiate si mon dossier est complet.** NOUVEAU !

Inscription aux activités périscolaires à renouveler chaque année, peu importe le cycle de l'enfant.

Allergie : la demande d'inscription n'est possible que si le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) a été établi par le directeur de l'école, le médecin et le référent PAI, avant la rentrée scolaire.

Documents à fournir

Pour constituer mon « Dossier famille unique »,
Dossier administratif **valable jusqu'au 31 août 2025**
pour toutes les activités.

❏ Livret de famille (page des parents et des enfants).

❏ Justificatif de domicile (quittance de loyer d'un organisme, facture de consommation EDF/GDF/EAU, de moins de 3 mois ou avis d'impôts).

❏ Hébergement par un tiers : fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant.

❏ Pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).

❏ Attestation du quotient familial (MSA) de l'année civile en cours*.

❏ Attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité.

❏ Certificat médical en cas d'allergie, d'intolérance alimentaire ou autre.

❏ **Si souscription à une activité payante**:** relevé d'Identité Bancaire (RIB) si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique de vos factures (ne pas fournir si mandat en cours). L'autorisation de prélèvement (mandat SEPA) vous sera adressée par courrier et sera à nous retourner datée et signée dans les meilleurs délais.

Si autres cas, je fournis en complément :

❏ Parents divorcés ou séparés : fournir le jugement de divorce ou de séparation, à défaut une autorisation d'inscription rédigée par le parent n'effectuant pas la démarche et accompagnée de la copie de sa carte d'identité.

❏ Enfant intégrant un dispositif ULIS : notification d'affectation de la DSDEN.

❏ **Demande de dérogation à la carte scolaire :** liste des pièces à fournir sur ville-romans.fr. Dossier complet à déposer obligatoirement à Mairie [+]. Un accusé de réception sera alors remis.

Si je ne dispose pas de ces documents ou autres cas particuliers, je m'adresse à Mairie [+]
Tout dossier incomplet ne sera ni traité ni conservé.

*** À défaut le tarif maximum sera appliqué**

**** Restauration scolaire, heures éducatives, ALSH, activités du mercredi.**

Infos et renseignements : Mairie [+]
Rue du Capitaine-Bozambo
Romans
Tél. 04 75 05 51 51
E-Mail : mairieplus-contact@ville-romans26.fr
[+] d'infos : **ville-romans.fr**

Direction de la communication de la Ville de Romans - Photo © Stock-evgenyatamanenko - Février 2024